

Faire une carte piscine

Envie de nager, vous dépenser, ou simplement vous amuser dans l'eau ? Le passeport piscine vous permet de profiter des piscines de Villenave d'Ornon et de Talence à un tarif préférentiel.

Le "Passeport Piscine"

Conventionné entre la ville de Gradignan et les villes de Villenave d'Ornon et de Talence, le passeport piscine permet aux gradignanais de profiter de la tarification résident.

Comment établir son passeport piscine ?

Nominatif et individuel, vous pouvez l'obtenir gratuitement auprès du service des activités sportives de la Ville de Gradignan sur présentation des documents nécessaires à son établissement.

Pièces à fournir

- › Une justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (factures, ...)
- › Une Pièce d'identité
- › Photo d'identité.

Renouvellement annuel

Une fois votre passeport créé, chaque année civile, le service des activités sportives de Gradignan peut procéder au renouvellement de celui-ci en fournissant les pièces suivantes :

- › Ancien passeport piscine
- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures, ...);

Les piscines accessibles

Piscine olympique de Villenave d'Ornon

Contact

Adresse : Complexe de la piscine
145, route de Léognan
33140 Villenave d'Ornon
Tél. : 05 57 99 50 50

Stade Nautique Henri Deschamps

Contact

Adresse : Avenue de Thouars - 33400 Talence

Tél. : 05 56 80 77 33

Site internet : stadenautique.talence.fr 

CONTACT

PÔLE VIE LOCALE

SERVICE ACTIVITÉS SPORTIVES

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756511

 Courriel

ville de **gradignan** 

MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)